



Mairie de Montsoul
ARRÊTE MUNICIPAL RÉGLEMENTANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Rue des Meuniers
N°126/2015

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** que l'entreprise CIRCET Ile de France Nord Aubervilliers – 35 rue de la Motte – 93300 AUBERVILLIERS doit réaliser des travaux afin de déboucher des fourreaux sur le réseau téléphonique pour le compte d'Orange, pour l'alimentation du pavillon de Monsieur HAK Mickael situé 16 bis rue des Meuniers,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

ARRÊTE :

Art.1^{er} : À compter du jeudi 1^{er} octobre 2015 et pour toute la durée des travaux, il sera interdit de stationner de part et d'autre du chantier ; la circulation sera alternée manuellement.

Art. 2 : L'entreprise CIRCET Ile de France Nord Aubervilliers chargée des travaux assurera, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée.

Art. 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 4 : Le remblaiement et la réfection définitive se feront obligatoirement dans la durée de l'intervention et devront être en adéquation avec l'existant.

Art. 5 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

Art. 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Entreprise CIRCET Ile de France Nord Aubervilliers

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 29 septembre 2015

Le Maire,

Elie MELLUL



Rendu exécutoire le 29/09/2015

Affiché le : 30/09/2015

Le Maire,

Elie MELLUL

